

TRIBUNE LIBRE

L'Europe du chacun pour soi

En mettant en concurrence les économies européennes, le projet de Constitution européenne généralise le dumping social et fiscal. Analyse d'une machine de guerre contre les droits sociaux.

Les partisans du projet de Constitution européenne affirment souvent que la majeure partie du texte de la Constitution ne fait que reprendre les traités européens existants. Dans un sens limité, cette affirmation correspond à la réalité, sauf que l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays en mai 2004 a changé la donne. Si les textes sont en partie les mêmes, le contexte a fondamentalement changé. Si l'Union européenne mettait jusqu'alors en concurrence des économies globalement équivalentes, elle met aujourd'hui en concurrence des pays qui connaissent des niveaux de développement économique et de garanties sociales significativement inférieures à ceux des anciens Etats membres. Et le projet de Constitution ne prévoit aucune mesure visant à une harmonisation vers le haut des droits sociaux et aucun soutien aux économies de ces pays. Au contraire: la Constitution ouvre la voie à un nivellement vers le bas des droits des salariés dans toute l'Europe. Au risque d'alimenter les réflexes xénophobes et racistes.

Pas de Portugal bis

L'exemple de l'intégration réussie de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne est souvent invoqué par les partisans du "oui" pour montrer que l'Union européenne peut aider à combler des retards de développement économique et social. Les "ouïstes" oublient cependant de préciser que le projet de Constitution ne prévoit pas de renouvellement des aides structurelles qui ont permis de financer le rattrapage de ces pays.

Le virus Bolkestein

Les gouvernements de l'Union européenne ont voulu se débarrasser au plus vite du débat sur la directive Bolkestein en promettant de revoir le projet de directive. Mais le problème est que l'esprit de la directive Bolkestein, qui prévoit la libéralisation des services, y compris de la santé et de l'éducation, est préfiguré dans le projet de Constitution européenne. Celui-ci affirme que "les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites" (art. III-144). Ainsi il condense la logique qui inspire la directive de l'ancien commissaire néerlandais Frits Bolkestein: libéraliser entièrement les services en faisant prévaloir le principe du pays d'origine sur celui du pays d'accueil. Le principe du pays d'origine autorise une entreprise à appliquer dans tous les pays membres le droit social du pays dans lequel elle est implantée. Ainsi, une société au siège social lituanien pourrait obtenir des marchés au Luxembourg ou en France à des prix lituaniens, et des ouvriers lituaniens seraient déplacés avec les droits sociaux et les conditions de travail en usage à Vilnius. L'adoption de cette directive constituerait un formidable accélérateur des menaces de délocalisation et des chantages à la baisse des salaires. En toute logique, les adversaires de la directive Bolkestein devraient s'opposer au projet de Constitution. La défaite de la Constitution est en effet la meilleure garantie de voir définitivement enterrée la directive Bolkestein.



Pan sur l'écologie, pan sur le social!

"Mon programme constitue une rupture claire avec la pensée européenne d'un passé récent, quand les préoccupations environnementales et l'amélioration des droits des travailleurs recevaient la même priorité que la nécessité de générer de la croissance."

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne
(Financial Times, 2 février 2005)

(photo: European Community, 2005)

Le budget de l'Union européenne est plafonné à 1,27 pour cent du PIB européen pour la période 2000-2006 dont la majeure partie est aujourd'hui destinée à la Politique agricole commune.

Alors que le projet de Constitution ne prévoit pas

d'aide économique sérieuse pour les nouveaux entrants, il les confronte directement à la concurrence des pays plus développés. La Constitution prévoit tout au plus la possibilité de "dérogations" au libre fonctionnement du marché intérieur, mais: "elles doivent avoir un caractère temporaire et apporter le moins de perturbations possible au fonctionnement du marché intérieur." (Art. III-130). Les nouveaux pays membres n'auront donc qu'exceptionnellement le droit de protéger les secteurs les moins concurrentiels de leurs économies.

L'absence d'une aide économique d'envergure va contraindre les nouveaux adhérents à jouer sur le dumping social et fiscal. Le nouveau président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a d'ailleurs ouvertement expliqué comment les dix nouveaux entrants pourraient combler leur retard de développement économique: "Il leur reste l'arme fiscale et l'arme sociale." En matière d'harmonisation fiscale, la Constitution retient en effet le principe de l'unanimité des pays membres. Dès lors, les chances de voir advenir une harmonisation socialement équitable de la fiscalité sont quasiment nulles, car il se trouvera toujours des pays qui voudront jouer sur la fis-

calité pour attirer ou retenir des capitaux. Des partisans du "oui" comme le député socialiste Ben Fayot affirment que le principe de l'unanimité protégerait les pays aux législations sociales les plus avancées de la pression des pays plus néolibéraux. Il n'en est rien: le refus de l'harmonisation vers le haut pousse à la surenchère dans la baisse des impôts et dans le démantèlement des prestations sociales assurées par les Etats.

L'arme fiscale

Le refus d'harmoniser les impôts sur les entreprises et les capitaux risque de mener à une imposition renforcée des salariés comme le prévoyait l'ancien commissaire européen au commerce, Pascal Lamy, qui affirmait en décembre 2002 dans la revue "Pouvoirs locaux": "Dans l'Europe-espace, il peut être utile qu'il y ait de la compétition fiscale. Dans l'Europe-puissance, au contraire, il faut de l'harmonisation fiscale parce que la compétition fiscale finit par ne plus taxer que ce qui ne bouge pas ou bouge le moins, c'est-à-dire le facteur humain."

Alors que la majorité qualifiée des pays membres suffit pour faire avancer les mesures libérales, la Constitution instrumentalise le principe de l'unanimité à chaque fois qu'il s'agit d'empêcher

des avancées sociales. Le Conseil des ministres statue ainsi à l'unanimité dans des domaines comme la protection sociale des travailleurs, la protection des salariés en cas de perte d'emploi, la représentation et défense collective des travailleurs ou les conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers (III-210-3).

Règne du marché

L'article III-209 statue même que l'harmonisation en matière sociale est laissée au marché: "l'Union et les Etats membres agissent en tenant compte des pratiques nationales [...], ainsi que de la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie dans l'Union", dans l'espoir que "le marché intérieur favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux". Le sens de cette harmonisation n'est pas difficile à deviner: "the only way is down". Alors que la Constitution prévoit des critères de convergence élevés en matière militaire et de réduction des déficits publics, des critères de convergences sociaux pour réduire le chômage et améliorer les services publics ou les droits sociaux ne sont en revanche pas envisagés.

Le projet de Constitution est aux antipodes d'une démarche internationaliste de solidarité et de fraternité entre les peuples. Le principe directeur est celui de la concurrence généralisée entre les Etats membres dans une course vers le fond dans laquelle les populations des nouveaux pays adhérents n'ont rien à gagner, tandis que les autres risquent de voir encore plus remis en cause les droits sociaux qui leur restent. Face à cette perspective, le vote "non" est la seule manière de préserver l'avenir de l'idée européenne en empêchant que la construction européenne devienne définitivement captive des dogmes néolibéraux.

**Michel Erpelding,
Adrien Thomas,**
membres de l'Unel
du Comité Non à la
Constitution européenne